



Offre socle du SPSTN

Qu'est-ce que le SPSTN ?

✓ Le SPSTN est le Service de Prévention et de Santé au Travail National.

Nous agissons pour prévenir les risques professionnels et suivre la santé au travail de tous les salariés de la branche du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile. Et ce, en France métropolitaine et dans tous les départements et régions d'outre-mer.



3,4 millions
particuliers employeurs



1,2 million
salariés à domicile



600 000
postes à pourvoir d'ici 2035

**Ces salariés sont essentiels à la vie quotidienne des Français.
Suivre leur santé au travail est un enjeu majeur pour notre société**

(Source : <https://observatoire.fepem.fr>)

L'offre de services du SPSTN

Ce que nous faisons pour vous au SPSTN



Assurer le suivi individuel de l'état de santé des salariés du secteur (visites d'information et de prévention, de reprise et de pré-reprise...)



Prévenir et sensibiliser les particuliers employeurs et les salariés aux risques professionnels



Lutter contre la désinsertion professionnelle et accompagner le salarié au retour à l'emploi



Suivre les expositions professionnelles et faire de la veille sanitaire



Le suivi individuel de l'état de santé

Suis-je concerné(e) par le SPSTN ?

PARTICULIER EMPLOYEUR

Je suis adhérent au SPSTN si je suis dans l'un des cas suivants :

- ✓ Je déclare mon salarié à domicile au Cesu
- ✓ Je déclare ma garde d'enfant/mon assistant maternel à Pajemploi
- ✓ J'ai recours à un mandataire pour la gestion administrative relative à mon salarié à domicile
- ✓ J'ai un employé au pair
- ✗ J'ai recours à un prestataire

Le suivi de santé au travail de mon salarié relève du SPSTN.

SALARIÉ

Je vérifie les conditions dans lesquelles j'exerce mon travail :

- ✓ J'ai un bulletin de salaire Cesu ou Pajemploi
- ✓ Je suis employé et déclaré par un particulier employeur
- ✓ J'interviens au domicile d'un particulier employeur qui a recours à une structure mandataire
- ✓ J'exerce à mon domicile ou au domicile de mon employeur
- ✗ Je suis en télétravail
- ✗ Je suis autoentrepreneur

Je suis éligible au SPSTN, quelle que soit ma durée de travail.

Je peux dès à présent contacter un conseiller pour connaître les modalités d'intervention du SPSTN ainsi que les moyens d'accéder à chacun de ses services, ou bien programmer une visite de santé au travail :

0 986 865 865

(prix d'un appel local)



Les visites de santé au travail

Les différents types de visites

- ✓ Le suivi des salariés du secteur répondra aux obligations légales en vigueur en matière de santé en travail. Il comprendra :

VISITE D'EMBAUCHE

Visite d'Information
Prévention initiale
(VIPI)

VISITE PÉRIODIQUE

VISITE INTERMÉDIAIRE & PÉRIODIQUE

Suivi Individuel
Renforcé

VISITE DE PRÉ-REPRISE

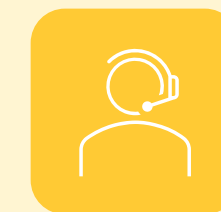
VISITE DE REPRISE

VISITE DE MI-CARRIÈRE

VISITE DE FIN DE CARRIÈRE



Le parcours du Salarié



INSCRIPTION
du salarié

1

2

**MISE À JOUR
ADMIN** du salarié



PRISE DE
rendez-vous

3

4

PRÉPARATION
du rendez-vous



VISITE

5

6

FIN
de visite





La démarche collective de prévention des risques professionnels

Les objectifs de la démarche de prévention



✓ **ACCULTURER** les **particuliers employeurs** et les **salariés** de la branche aux **risques professionnels** liés au travail **dans un domicile** et à leur **prévention au quotidien**



✓ **STRUCTURER** une **offre nationale cohérente** de contenus et d'outils pédagogiques, accessibles en ligne et sur le terrain

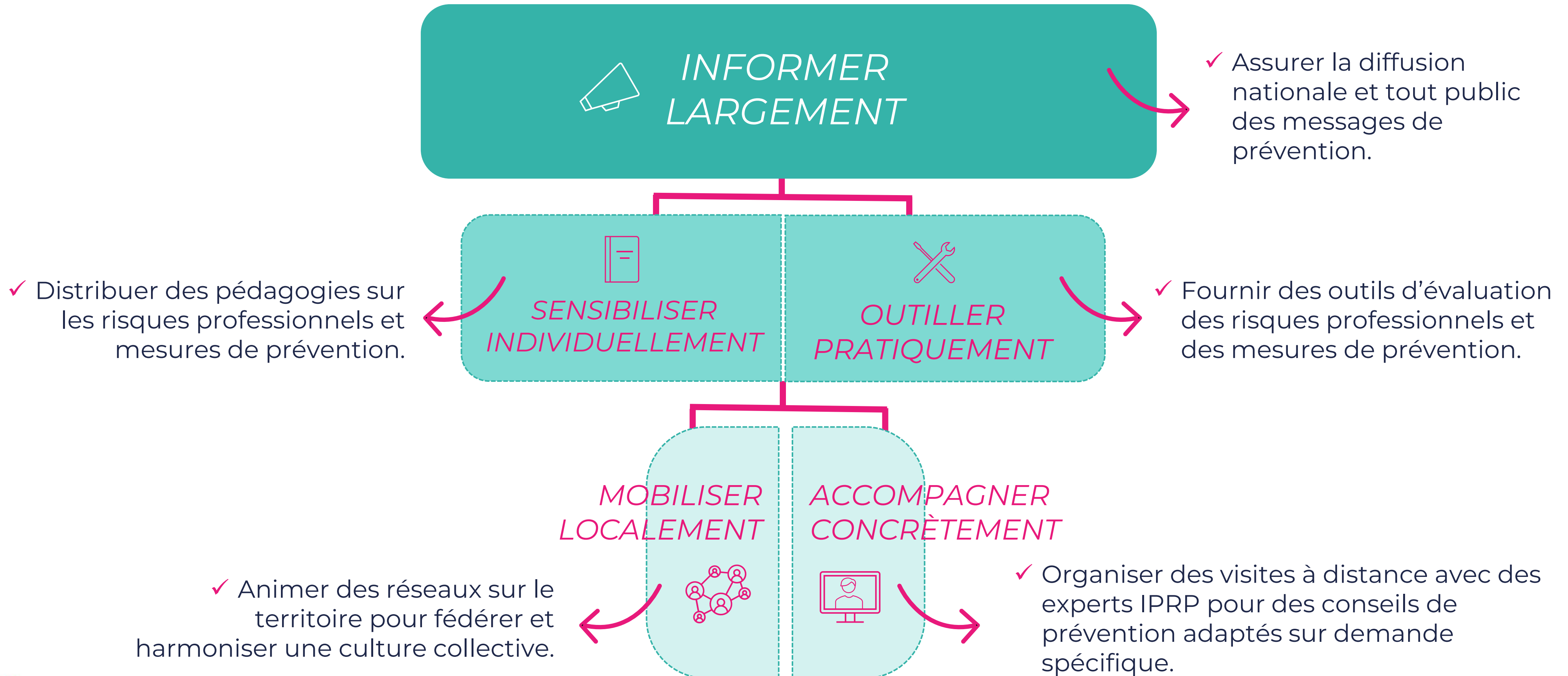


✓ **CRÉER** une **culture commune de la prévention**, partagée entre particuliers employeurs, salariés de la branche et acteurs intermédiaires comme les mandataires



✓ **MESURER** **l'impact concret des actions** sur la culture de prévention des salariés de la branche et des particuliers employeurs

Les 5 niveaux d'intervention



03



**Lutter contre la désinsertion
professionnelle**

La cellule Prévention de la Désinsertion Professionnelle

✓ **Le rôle principal de la cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle** est de proposer un accompagnement individuel et collectif aux salariés et aux particulier employeurs.

L'une de nos priorités au SPSTN :

Repérage et identification précoce des salariés à risque de désinsertion professionnelle, via les équipes médicales.

Orientation vers la cellule PDP en interne qui propose :

✓ **Des accompagnements individualisés :**

- Coordination de parcours de maintien en emploi ,
- En appui aux équipes du suivi de l'état de santé,
- En partenariat avec les acteurs externes de la Prévention de la Désinsertion Professionnelle.

✓ **Sensibilisation et informations :**

- À destination des Salariés et des Particuliers employeurs :
→ *Droits , dispositifs mobilisables, les types de visite (visite de pré-reprise, visite de mi carrière).*



Restez connectés avec le SPSTN

- ✓ **Notre centre de contact est ouvert**
🕒 du lundi au vendredi de 8h30 à 18h au :

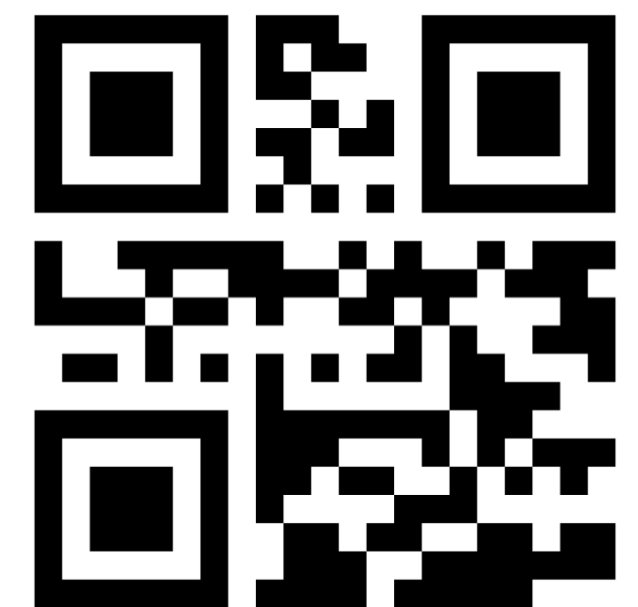
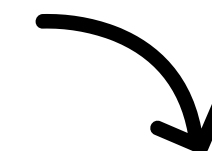
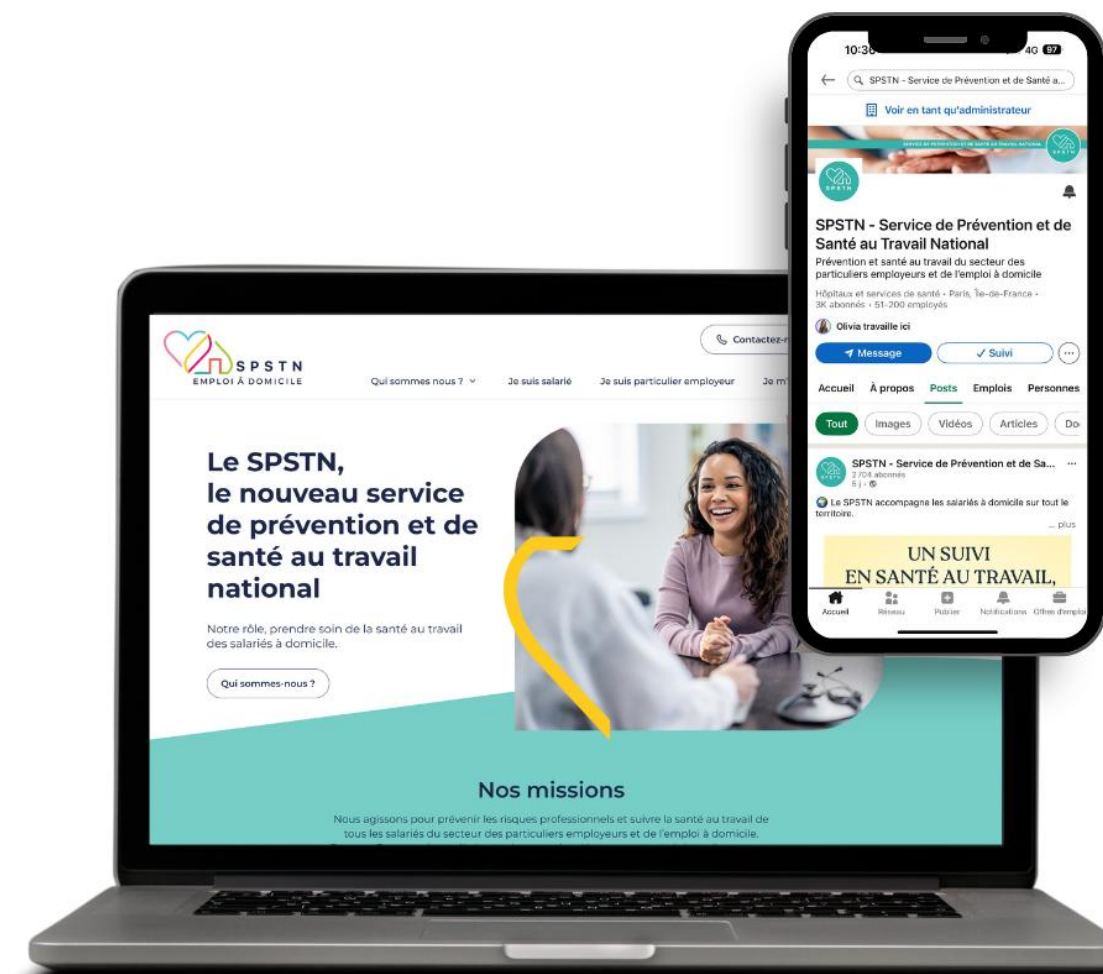
📞 **0 986 865 865**

(prix d'un appel local)



- ✓ **Suivez notre actualité en ligne :**

- 🖥️ Sur notre site www.spstn.org
-  Et sur LinkedIn





LA SANTÉ AU TRAVAIL COMMENCE AU DOMICILE

